

DÉLIBÉRATION N°CP 2023-233

DU 5 JUILLET 2023

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT CULTUREL DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT (2NDES AFFECTATIONS 2023)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée relative à la politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 contrat d'aménagement régional (CAR) et contrat territorial (CRT) : 4^{ème} affectation pour 2021 et avenant, signalétique régionale ;

VU la délibération n° CP 2022-392 du 23 septembre 2022 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France et portant adoption des conventions types sur l'aménagement culturel

VU la délibération n° CP 2022-427 du 10 novembre 2022 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement culturel pour le spectacle vivant (4^{ème} affectation pour 2022) et pour le patrimoine ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement

VU la délibération n° CP 2023-084 du 29 mars 2023 portant soutien à l'investissement culturel dans le domaine du spectacle vivant et au titre du volet culture CPER 2021-2027

VU le budget de la région Île-de-France 2023

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-233 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Soutien à l'investissement culturel dans le domaine du spectacle vivant

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel » au financement des projets détaillés en **annexe unique** à la délibération, par l'attribution de **13 subventions** pour un montant maximum prévisionnel de **2 460 500€**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion de conventions conformes à la convention type relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022 - 392 susvisée, modifiées par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 290 000€** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2023.

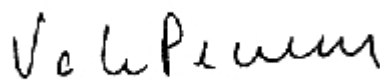
Affecte une autorisation de programme de **245 500€** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », sur le programme HP 311-002 « Soutien à la création et diffusion numériques », action 13100204 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2023.

Affecte une autorisation de programme de **925 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-001 « Aménagement des structures d'accueil » - action 13100101 « Conservatoires et écoles de musique contrôlés » au titre de la construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés du budget 2023

Article 2 : Dérogation au principe de non-commencement des travaux

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du RBF sus visé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Acte rendu exécutoire le 5 juillet 2023, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 5 juillet 2023
(référence technique : 075-237500079-20230705-lmc1188440-DE-1-1) et affichage ou notification le 5 juillet 2023.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Annexe 1 Fiches projets investissement

DOSSIER N° EX070213 - COMMUNE DE POISSY : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL : DANSE ET ART DRAMATIQUE

Dispositif : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés (n° 00000146)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131001-300

Action : 13100101- Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	4 273 189,15 € HT	21,65 %	925 000,00 €
	Montant total de la subvention		925 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POISSY

Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
78300 POISSY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juillet 2023 - 1 septembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Fondé en 1964 le conservatoire à rayonnement communal de Poissy sis en face de l'Hôtel de ville est vétuste et mal adapté aux pratiques artistiques notamment au niveau de l'acoustique, de l'insuffisance des espaces (moins de 600m²) et, il ne permet plus un accueil conforme pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, la commune loue régulièrement des locaux pour assurer au mieux un service public de qualité à destination des usagers mais ce qui est problématique en termes d'homogénéisation des pratiques culturelles, d'identification des espaces, des coûts ... Aussi, pour pallier cela, elle s'est engagée à rechercher un lieu unique et suffisamment spacieux pour répondre aux besoins de ses administrés. Pour l'accompagner dans cette démarche d'implantation d'un équipement culturel en cœur de ville proposant de la musique, de la danse et des arts dramatiques réunis autour d'une rue intérieure, elle a retenu le cabinet d'architectes Hesters-Oyon et Hema architectes.

Le nouveau conservatoire, implanté au 5 de la rue des grands Champs ayant pour vocation de remplacer l'ancien équipement situé face à l'hôtel de ville, sera respectueux du quartier et, s'intégrera au cœur du tissu urbanistique existant constitué de petits immeubles et de maisons individuelles. Sa superficie de 2

700 m² comprendra un hall intégrant un vaste patio puis un jardin en amphithéâtre ; ce hall en continuité du parvis sera l'espace rencontre donnant directement sur l'accueil, l'éveil musical et la salle de répétition d'orchestre puis la rue intérieure conduira à l'auditorium (154 places) en perspective du hall. Au premier étage, se trouveront les salles de musique (formation, enseignement, répétition ...), au sud côté cœur d'îlot, le pavillon abritera l'auditorium avec un toit jardin; cette couverture végétale favorisera la biodiversité, de plus les matériaux seront tant que possible biosourcés naturels ou classés emicode et a+ pour garantir la qualité de l'air, la rétention des eaux de pluie sera effectuée au niveau des toitures et dalles végétalisées par une cuve de récupération; les baies vitrées en aluminium seront à rupture de pont thermique équipées de stores extérieurs ou intérieurs ; les salles avec isolement acoustique plus de 55 db seront équipées de baie vitrée double peau intégrant des stores vénitiens motorisés ; l'auditorium comprendra un volume protégé de murs et toitures à forte inertie de 50 cm d'épaisseur assurant une isolation thermique et acoustique élevée ; le projet comportera également une salle de répétition d'orchestre pour 100 musiciens et 90 choristes en gradin protégé des vues par une baie double peau, des locaux administratifs, une salle d'éveil musical avec sanitaires, 3 studios de danse, une salle d'art dramatique. Enfin, les équipements scéniques seront de dernière génération et adaptés à cet environnement, faisant une place forte au développement durable.

Le chantier devrait commencer en juillet 2023 pour s'achever en mai 2025 en vue d'une ouverture au public en septembre 2025.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure concernant le lieu plafonnées à déduction faite des dépenses inéligibles d'un montant de 5 801 810,85€ (désamiantage, dépollution du site, VRD, aléas travaux et études, révision et actualisation des prix travaux et études, imprévus, matériaux, inflation ...) soit un montant de dépenses éligibles de 5 298 189,15€.

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 4 273 189,15€.

Localisation géographique :

🏠 POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes préalables	110 000,00	0,99%
Maîtrise d'oeuvre	930 786,40	8,39%
OPC	58 000,00	0,52%
Bureau de contrôle	36 280,00	0,33%
CSPS	14 100,00	0,13%
CSSI	14 900,00	0,13%
Aléas études et révisions	84 325,31	0,76%
ESSP	9 900,00	0,09%
Travaux (actualisé octobre 2022)	7 696 459,00	69,34%
Imprévus matériaux	769 645,90	6,93%
Indemnités concours MOE	86 000,00	0,77%
Assurances	105 000,00	0,95%
Aléas travaux révisions actualisation	1 154 468,85	10,40%
Frais annexes	30 134,54	0,27%
Total	11 100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	9 150 000,00	82,43%
Conseil régional île-de-france sollicité	1 950 000,00	17,57%
Total	11 100 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072937 - LA SIRÈNE ORCHESTRE D'HARMONIE DE PARIS : EQUIPEMENT DES SALLES DE REPETITION EN MOBILIER, DE L'AUDITORIUM EN MATERIEL SON, LUMIERE ET VIDEO et, ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	335 537,95 € HT	8,94 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SIRENE ORCHESTRE D HARMONIE DE PARIS
Adresse administrative : 20 RUE DAREAU
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur QUENTIN LLOPIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 12 mars 2023 - 30 octobre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Créée en 1874, La Sirène est l'un des plus anciens orchestres d'harmonie de la capitale. D'abord une fanfare composée de musiciens professionnels, l'orchestre compte aujourd'hui 70 musiciens amateurs de bon niveau, venant d'horizons divers. La Sirène est devenue un lieu de référence pour les ensembles musicaux, et a accueilli ces dernières années plus de 50 ensembles professionnels et amateurs pour leurs répétitions et enregistrements. Elle a également accueilli des écoles de danse. La Sirène Orchestra propriétaire des lieux sis 20 rue Dareau dans 14ème arrondissement de Paris s'est engagée sur une opération de démolition de l'ancien bâtiment amianté et, d'une reconstruction à l'identique sur la même parcelle. La ville de Paris a pris en charge ce projet par délégation de l'association sur la base d'un bail à construction d'une durée de 90 ans, la Sirène Orchestra a également signée avec la régie immobilière de la ville de Paris un bail civil d'une durée identique pour un loyer symbolique. Autour de son auditorium polyvalent, La Sirène pourra développer de nouvelles activités, en particulier l'accueil de représentations pour une jauge de 120 personnes et une dizaine d'artistes sur le plateau. Afin d'être opérationnelle à

l'ouverture, l'association souhaite acquérir des équipements nécessaires au bon fonctionnement du lieu pour assurer au mieux ses représentations. Elle a donc prévu de s'équiper en son et lumière avec notamment l'acquisition d'un pont lumière (faux gril), de projecteurs et leurs accessoires, d'éléments de sonorisation, de mobiliers, d'instruments de musique, d'équipements régie ...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 335 537,95€

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel vidéo (caméras et accessoires)	13 444,20	4,01%
Equipements son et lumières (structure de scène, sonorisation, informatique audiovisuel ...)	145 395,01	43,33%
Traitement acoustique de la salle (rideau acoustique)	21 019,49	6,26%
Mobilier musical, sièges et gradins	60 344,51	17,98%
Backline et autres équipements (tapis de danse, rayonnage mobile ...)	95 334,74	28,41%
Total	335 537,95	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	114 877,95	34,24%
Ville de Paris (acquis)	98 660,00	29,40%
CNM (acquis)	92 000,00	27,42%
Conseil régional d'Île-de-France (sollicité)	30 000,00	8,94%
Total	335 537,95	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX072939 - THEATRE D IVRY A VITEZ : ACQUISITION DE PROJECTEURS**Dispositif** : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)**Délibération Cadre** : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017**Imputation budgétaire** : 903-311-2041581-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	24 926,00 € HT	36,11 %	9 000,00 €
Montant total de la subvention			9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D IVRY A VITEZ
 Adresse administrative : 1 RUE SIMON DEREURE
 94200 IVRY SUR SEINE
 Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
 Représentant : Monsieur CHRISTOPHE ADRIANI, Directeur

PRESENTATION DU PROJET**Dates prévisionnelles** : 5 juillet 2023 - 31 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le théâtre municipal d'Ivry a ouvert en 1982, sous l'impulsion d'Antoine Vitez puis en 1991, Leïla Cukierman est nommée à la direction du théâtre. Elle développe et structure le projet autour d'une programmation, avec la chanson comme axe fort, le théâtre sera labelisé de 2002 à 2014 « scène conventionnée chanson » par la DRAC. Christophe Adriani lui succède à partir de la saison 2013-2014 sur la base d'un projet qui s'inscrit dans la continuité. La chanson et la musique, entendues dans une diversité artistique élargie, conserve une place importante dans la programmation. En complémentarité avec la programmation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, le théâtre Antoine Vitez s'est ouvert à d'autres disciplines comme la danse, le cirque ou la marionnette ; le jeune public restant un axe fort. Jusqu'à l'ouverture de la manufacture des Œillets au dernier semestre 2016, le Théâtre accueillait pendant 4 mois la programmation du TQI. Très ancré dans la Ville d'Ivry, le Théâtre y mène de nombreuses actions en direction des publics (ateliers parents-enfants, ateliers de pratiques artistiques, rencontres, répétitions ouvertes, parcours, spectacles hors les murs...), et notamment auprès des plus jeunes. La programmation rassemble une moyenne de 14 000 spectateurs dont la moitié en scolaire, pour 140 représentations en moyenne par an (dont une soixantaine en scolaire) et une quarantaine de spectacles dont une dizaine de créations. Le théâtre d'Ivry est soutenu par la ville d'Ivry-sur-Seine, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France et ponctuellement par la DRAC Île-de-France. Afin de poursuivre son activité dans de bonnes conditions, le théâtre souhaite acquérir plusieurs projecteurs découpe en LED.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 24 926€.

Localisation géographique :

 IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement LED (projecteurs)	24 926,00	100,00%
Total	24 926,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNM (acquis)	8 000,00	32,10%
Apport en fonds propres (acquis)	7 926,00	31,80%
Conseil régional de l'Île-de-France (sollicité)	9 000,00	36,11%
Total	24 926,00	100,00%

DOSSIER N° EX073046 - THEATRE EL DUENDE : ACQUISITION DE MATERIEL SON, VIDEO ET LUMIERE

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	53 816,48 € TTC	37,16 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE EL DUENDE
Adresse administrative : 23 RUE HOCHÉ
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CELIA RIFFAUD, GERANTE

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2023 - 1 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Théâtre El Duende est : un lieu de diffusion de spectacles pluridisciplinaires : théâtre, danse, musique, art visuel, un lieu de résidence permanente de la Compagnie : elle y crée et y représente ses créations professionnelles, un lieu d'émergence et de compagnonnage pour la jeune création, un lieu de formation de pratiques et de créations : une école de théâtre musical amateurs et un Labo d'artisan-créateur. Pour la gestion du lieu, le collectif a fait le choix de se structurer sous forme de coopérative, (SCOP – Société coopérative ouvrière de production) afin d'être au plus près de son fonctionnement collaboratif et mettre son savoir-faire au service de leur outil de travail. Avant d'être réhabilité en théâtre, les locaux servaient d'entrepôt à une entreprise du bâtiment dont la construction date des années 60, le Théâtre El Duende a ouvert ses portes le 17 octobre 2013 avec toutes les normes de sécurité recommandées et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite nécessaire à un ERP de type L. Afin de poursuivre au mieux ses activités, le théâtre doit s'équiper en matériels son, vidéo et lumière avec notamment l'acquisition de caissons de basses, d'une table de mixage, d'un ordinateur portable, d'un écran de projection occultant ... Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 58 224,72€ ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 53 816,48€.

Localisation géographique :

 IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement son (enceintes et basses)	7 832,00	13,45%
Lumière et vidéo (ordinateur portable, écran tactile, LED ...)	15 342,80	26,35%
Equipement scène (fauteuils, pendrillons ...)	35 049,92	60,20%
Total	58 224,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	23 816,48	40,90%
Don association 1er acte (acquis)	10 000,00	17,17%
Don association les ateliers du Duende (acquis)	5 000,00	8,59%
Conseil régional d'Île-de-France (sollicité)	19 408,24	33,33%
Total	58 224,72	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX073061 - COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE : ACQUISITION DE
MATÉRIELS SON, LUMIÈRE ET VIDEO POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
COMMUNAL GEORGES GERSHWIN**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	42 920,00 € HT	39,61 %	17 000,00 €
	Montant total de la subvention		17 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE CONFLANS SAINTE HONORINE
Adresse administrative : 63 RUE MAURICE BERTEAUX
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur LAURENT BROSSE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2023 - 28 février 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Conservatoire à rayonnement communal George Gershwin est implanté dans le quartier de Chennevières. Il accueille chaque année autour de 550 élèves en musique et théâtre et, est un acteur dynamique de la vie culturelle et éducative du territoire. Basé sur des pratiques individuelles mais aussi sur des pratiques collectives, l'enseignement au conservatoire a pour but de former chacun à la musique (à partir de l'âge de 3 ans) et au théâtre (à partir de l'âge de 5 ans) et de développer les pratiques amateurs. L'enseignement se fait par cursus autour de cycles, le conservatoire propose également des temps d'éveil, d'initiation et un parcours hors cursus pour les adultes. Une vingtaine d'instruments est enseignée par environ 30 professeurs spécialistes de leur discipline. La salle Debussy, auditorium pouvant accueillir environ 130 spectateurs, vient compléter ce lieu de formation, de pratique et de diffusion. Le conservatoire propose ainsi une programmation artistique comme support à sa pédagogie. Auditions de classes, mini-concert, carte blanche des professeurs, UV de musique de chambre, examens de fin d'année des élèves. Accueil des élèves des écoles de la ville dans le cadre des Cartes blanches

des professeurs (environ 100 élèves par séance). Mise à disposition gracieuse de l'auditorium à deux associations de la ville dans le cadre de leur activité (chorale). Afin d'asseoir son rayonnement, le conservatoire souhaite s'équiper en son (enceintes, table de mixage numérique, amplificateurs, micros ...), lumière (projecteurs silencieux, rampes lampes LED, câblage régie ...).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 42 920€.

Localisation géographique :

■ CONFLANS-SAINT-HONORINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition matériels son (enceintes, table de mixage ...à lumière (projecteurs silencieux, rampes LED ...)	43 200,00	100,00%
Total	43 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	12 960,00	30,00%
CD 78 (sollicité)	12 960,00	30,00%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	17 280,00	40,00%
Total	43 200,00	100,00%

DOSSIER N° EX073132 - ANIMAKT : ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE EXTERIEUR ET INTERIEUR

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	16 500,00 € TTC	36,36 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ANIMAKT
Adresse administrative : 1 RUE DU LIEUTENANT EMILE FONTAINE
91160 SAULX LES CHARTREUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOPHIE ARNOULD-LAURENT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2023 - 1 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Fabrique vivante d'arts de liens et de culture, Animakt est une association implantée à Saulx-les-Chartreux en Essonne. Elle s'appuie sur un lieu hybride et déploie des activités artistiques, culturelles et sociales sur un large territoire, cherchant à être un savant mélange entre bénévoles et professionnels, artistes, spectateurs et habitants. Tout au long de l'année, l'association accueille des artistes en résidence, avec la volonté de défendre en priorité la création dans et pour l'espace public, les équipes émergentes et les nouvelles écritures, l'interdisciplinarité. Animakt ouvre régulièrement ses portes aux habitants pour des présentations publiques et des ateliers, et investit l'espace public dès que possible, pour des résidences, des représentations ponctuelles, ou pour les temps forts annuels (Festival Jeunes Pousses, festival Ceux d'En Face, festival Encore les Beaux Jours). Pôle ressource pour les arts en espace public, Animakt accompagne de nombreux partenaires (collectivités, structures sociales ; éducatives, médicales, pénitentiaires...) pour la mise en place de projets artistiques et culturels. Espace des possibles, le lieu accueille des initiatives aussi diverses que des boulangers, un potager autogéré, des brasseurs bénévoles ou un groupe de récupération d'invendus.

L'association souhaite acquérir du matériel scénique extérieur et intérieur, son et lumière, pour équiper les

salles de spectacles et déployer des spectacles en espace public, notamment des lampes LED pour réduire les dépenses énergétiques et une enceinte amplifiée sur batterie pour une autonomie maximale en espace public. Ces dispositifs permettent une entière autonomie pendant les temps de résidence, permettant la flexibilité nécessaire pendant le processus de création, et permettant également plus de souplesse et moins de location durant les événements (Jeunes Pousses, Ceux d'en Face, Encore les Beaux Jours, Mercredis de l'été).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 16 500€.

Localisation géographique :

 SAULX-LES-CHARTREUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition matériel scénique (son, lumière, mobilier)	17 131,45	100,00%
Total	17 131,45	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	3 500,00	20,43%
CD 91 (sollicité)	7 000,00	40,86%
Conseil régional île-de-france (sollicité)	6 631,45	38,71%
Total	17 131,45	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX073471 - ATMAC : ACQUISITION DE LED ET D'ECLAIRAGES SCENIQUES POUR LA SALLE PAUL B A MASSY

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	263 358,00 € HT	28,48 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMAC ASSO TECH MASS ACTION CU

Adresse administrative : 6 ALLEE DU QUEBEC
91300 MASSY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTIAN MERY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juillet 2023 - 15 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Paul B a depuis 20 ans développé son activité autour de la musique et du spectacle jeune public. Cette attitude est le fruit d'une réflexion et la volonté de continuer à faire coexister deux salles de spectacles ambitieuses sur le territoire d'une seule commune : Massy. Des musiques dites savantes aux musiques dites populaires toutes les musiques ont droit de cité à Paul B. Une diffusion de 60 concerts dans et hors les murs et une dizaine de spectacles jeune public pour une petite centaine de représentations s'articulent autour de deux salles de spectacles. Depuis 25 ans le festival « Les Primeurs de Massy » présente vingt artistes ayant réalisé un premier album. L'aide à la création, l'aide aux artistes, les résidences sont priorisées par l'association : une douzaine d'équipes artistiques sont accueillies chaque année que cela soit de manière très formelle notamment dans le cadre de résidences labellisées ou non, mais aussi au travers de collaborations plus ponctuelles avec les artistes. Afin de pérenniser et développer ses activités Paul B souhaite renouveler l'intégralité de ses équipements son, lumière, mobilier et numérique. Avec notamment l'acquisition de LED éclairages scéniques, de câblage console son, d'enceintes coaxiales, d'écouteurs 2 voix haute définition ...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 314 263€ (déduction faite des dépenses inéligibles étude audio d'un montant de 500€) ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 263 358€.

Localisation géographique :

 MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude préliminaire concernant le changement de système de diffusion de la grande salle	500,00	0,16%
Acquisition de matériel lumière (18 robin viva CMY, flights cases, consoles ...)	124 819,00	39,65%
Acquisition de matériel son (système son façades, enceintes coaxiales ...)	189 444,00	60,19%
Total	314 763,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	63 358,00	20,13%
Ville de Massy (sollicitée)	50 000,00	15,88%
Conseil régional d'Île-de-france (sollicité)	125 905,00	40,00%
CNM (acquise)	75 500,00	23,99%
Total	314 763,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX073477 - CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES CONTEMPORAINES -
THEATRE OUVERT : RENOUVELLEMENT DU PARC LUMIERE**

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	255 000,00 € HT	23,53 %	60 000,00 €
Montant total de la subvention			60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE NATIONAL DES DRAMATURGIES
CONTEMPORAINES THEATRE OUVERT

Adresse administrative : 159 AVENUE GAMBETTA
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur LAURENT POITRENAUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Théâtre Ouvert-Centre National des Dramaturgies Contemporaines, a une mission spécifique au service des auteurs de la scène d'aujourd'hui. C'est un lieu foisonnant et palpitant où s'écrit et s'expérimente un répertoire théâtral d'aujourd'hui, à la table et sur le plateau, à travers l'École Pratique des Auteurs de Théâtre, les accueils studio et autres résidences, l'accompagnement dramaturgique de textes en devenir, l'édition ou des chantiers ouverts. Théâtre Ouvert propose plus d'une centaine d'ouvertures publiques par an, combinant tout au long de l'année spectacles nouvellement créés, temps festivaliers, projets participatifs, rencontres. Théâtre Ouvert, est une association loi 1901, dirigé par Caroline Marcihac, dispose de deux salles (une grande de 180 places et une petite de 95 places) et de deux espaces de travail (75m2 et 35m2), les studios et d'un foyer/hall pour accueillir le public, espace de travail ouvert en journée et pour des rencontres. La saison artistique de Théâtre Ouvert s'articule autour : de la recherche et l'essai avec l'EPAT (Ecole pratique des auteurs de théâtre) : 7/8 résidences dramaturgiques avec un auteur, un metteur -en-Scène, des artistes au plateau d'une moyenne de 2 semaines qui sont présentés au public, puis des laboratoires, résidences de recherche et de création, accueils d'équipes artistiques (de 3 à 20 jours), de la diffusion : 6/7 spectacles présentés en moyenne 2 semaines (par série de 12 représentations) et 3 forts temps festivaliers (/ Jamais Lu-Paris/ FOCUS / ZOOM) d'une dizaine de jours chacun, de l'édition de 3 ou 4 textes par an dans la collection Tapuscrit, d'une collaboration avec des

écoles supérieures de théâtre pour la découverte, la transmission et l'insertion des jeunes, des ateliers, des parcours avec des auteurs à la rencontre des jeunes (scolaires, milieu associatif,...). Au total 125 sorties publiques sont réalisées par année.

Le Théâtre Ouvert souhaite renouveler son parc lumière notamment en grande salle, avec l'acquisition d'équipements en LED et de nouvelles consoles, pour poursuivre la démarche commencée lors des travaux d'aménagement des espaces pour la transition écologique du lieu. Le renouvellement du parc de matériel lumière porte sur les appareils habituellement utilisés : PC, projecteurs Pars, Découpe, Horiziodes ...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 258 550€; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 255 000€.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projecteurs (cycliodes LED, rétrofit par LED, PC LED, découpes lanternes sources LED et optiques)	233 100,00	90,16%
Consoles lumières (pupitres ...)	25 450,00	9,84%
Total	258 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (sollicitée)	75 000,00	29,01%
Ville de Paris (sollicitée)	60 000,00	23,21%
Apport fonds propres (acquis)	60 000,00	23,21%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	63 550,00	24,58%
Total	258 550,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX073483 - LA NEF : RENOUVELLEMENT DU GRIL, ACQUISITION D'UN GRADIN, DE MATERIEL SON, LUMIERE ET MOBILIER

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	54 357,80 € HT	36,79 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA NEF
Adresse administrative : 20 RUE ROUGET DE LISLE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ALICE BROUELLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 décembre 2023 - 11 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La Nef est équipée d'un plateau de 170m2 et d'un atelier de construction attenant permettant un aller-retour régulier nécessaire à la pratique spécifique de la création de spectacles de marionnettes et de théâtre d'objet. La Nef accompagne des projets qui reflètent la création contemporaine en direction de tous les publics. Lieu de fabrique, référencé Lieu-Compagnie Marionnette depuis 2009 par la Direction Générale de la Création Artistique. La Nef accueille des compagnies en résidences, des projets en répétitions, veille au compagnonnage artistique, organise des événements thématiques exposant les recherches artistiques au grand public ... La transmission se fait, d'une part par le biais de la formation, partageant un savoir-faire lié à la marionnette avec des stages et des ateliers ouverts à un public amateur et professionnel, d'autre part par des actions artistiques proposées à différents publics, en partenariat avec des structures scolaires, associatives, sociales, culturelles. Au fil du temps, La Nef cherche à associer une équipe d'artistes permanents (marionnettistes, auteurs, comédiens, plasticiens...) pour proposer des ateliers, des rencontres politico-philosophico-marionnettiques dans une tradition de laboratoire populaire où le public devient lui-même acteur du lieu. Un lieu à la fois fortement ancré dans un territoire et ouvert sur le reste du monde. Aujourd'hui, elle souhaite renouveler son grill, acquérir un gradin et des draperies de la cage de scène et, acquérir du matériel scénique (lumière et son).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 54 357,80€.

Localisation géographique :

 PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier (sécurisation du gril, nouveaux gradins sécurisés)	40 560,00	70,83%
Scène et textile (patiences et pendrillons)	12 990,00	22,68%
Lumière (projecteurs LED)	3 713,00	6,48%
Total	57 263,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	14 363,00	25,08%
CD 93 (acquis)	20 000,00	34,93%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	22 900,00	39,99%
Total	57 263,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX074002 - COMMUNE DE CHEVREUSE : ACQUISITION D'UN SYSTEME DE SONORISATION MOBILE ET D'ECLAIRAGE POUR LA SALLE DE SPECTACLE MICHEL AUDIARD

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041481-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	21 533,65 € HT	39,47 %	8 500,00 €
Montant total de la subvention			8 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne HERY-LE PALLEC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 avril 2023 - 31 juillet 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La salle de spectacle municipale « Michel Audiard », de 250 places, est dédiée depuis septembre 2022 à une programmation de spectacles.

Toute la programmation depuis l'ouverture de la salle en septembre 2022 est grand public. La fréquentation est d'une moyenne 220 personnes par spectacle. Tous les spectacles de la salle Michel Audiard sont gratuits. A ce jour, la salle de spectacle est équipée d'une régie son et lumière fermée et à l'écart des spectacles qui n'est pas en adéquation avec les demandes et besoin des artistes qui souhaitent bénéficier d'une régie mobile au sein de la salle de spectacle. Pour répondre à ce besoin la commune souhaite acquérir un système de sonorisation mobile et d'éclairage, deux enceintes, un caisson de basse, un amplificateur, un projecteur à découpe, un projecteur de type Fresnel, un rideau de scène.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 21 722,65€ ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 21 533,65€.

Localisation géographique : CHEVREUSE**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition système de sonorisation mobile et d'éclairage	21 722,65	100,00%
Total	21 722,65	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres (acquis)	13 033,65	60,00%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	8 689,00	40,00%
Total	21 722,65	100,00%

**DOSSIER N° EX073052 - COMMUNE D'AVON : RENOVATION DU CENTRE CULTUREL LA MAISON
DANS LA VALLEE**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	3 000 541,47 € HT	20,00 %	600 000,00 €
	Montant total de la subvention		600 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AVON

Adresse administrative : 8 RUE PERE MAURICE
77210 AVON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 février 2023 - 1 avril 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La Maison dans la Vallée est un bâtiment construit au début des années 1980 pour être le centre culturel d'Avon. Il se situe au barycentre de la ville qui ne dispose pas de centre-ville. Ce bâtiment est un lieu très central pour l'ensemble des quartiers composant la ville, en particulier pour le quartier des Fougères, quartier politique de la ville. La ligne artistique de cet établissement est principalement de faire découvrir des spectacles en dehors des têtes d'affiche, ainsi que de proposer de pratiques artistiques principalement en direction des familles et du public empêché ou éloigné (notamment la population du QPV), pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des pratiques amateurs, à des œuvres de spectacles vivants, mais aussi de contribuer au développement culturel et artistique du territoire (patrimoine, lecture publique, spectacle, cinéma...) en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale, intercommunale...) et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives, établissements spécialisés) avec notamment, le Festival Shakespeare Upon Avon, Les

Mercredis de Bel Ebat, le concours des jeunes talents ...D'une superficie de 3200 m2 dont plus de 1200m2 dédié à une salle de spectacles de plus de 400 places assises, ce bâtiment est classifié ERP à usage salle de spectacles et, n'a depuis sa construction bénéficié d'aucune rénovation. Une étude thermique réalisée en 2017 a mis en lumière une forte déperdition énergétique. De plus, une mise aux normes d'accessibilité aux PMR est indispensable. Pour ces raisons, la municipalité souhaite rénover cet équipement d'un point de vue énergétique et en termes d'accessibilité, mais aussi optimiser sa gestion en le rendant plus fonctionnel dans l'usage. Pour cela, la rénovation thermique prévue répondra aux normes énergétiques en vigueur, la redéfinition des espaces en lieux thématiques (lieu de réunion dédié, salle de réception...) rendra les locaux plus fonctionnels et plus adaptés aux offres associatives. Il est également prévu un réaménagement des accès et des espaces d'accueil au public, une rénovation complète de la salle de spectacles et, la mise en œuvre d'une optimisation d'utilisation des espaces et d'une cohérence dans le suivi des activités proposées aux avonnais pour rendre efficace et équitable l'occupation de ces locaux municipaux

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure concernant le lieu, déduction faites des dépenses inéligibles d'un montant de 1 338 643,82 € (VRD, aménagements extérieurs, désamiantage, option chauffage, provision pour aléas), correspondant à un montant de 4 003 049,45 €.

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 3 000 541,47€.

Localisation géographique :

 AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Relevé géomètre	9 990,00	0,19%
Assistance maîtrise ouvrage	49 100,00	0,92%
Mission de maîtrise d'oeuvre complète	243 580,00	4,56%
Etudes préalables et connexes (diagnostic amiante, SPS, contrôleur technique)	17 515,00	0,33%
Travaux de rénovation complète (rénovation énergétique, réaménagement intérieur des espaces, travaux d'accessibilité)	3 968 638,45	74,30%
Option chauffage PAC	280 000,00	5,24%
Aléas, imprévus, actualisation	772 869,82	14,47%
...		
Total	5 341 693,27	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat : DSIL plan de relance (acquis)	2 000 000,00	37,44%
CD 77 fonds d'aménagement communal (acquis)	420 000,00	7,86%
Apport fonds propres (acquis)	1 319 185,29	24,70%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	1 602 507,98	30,00%
Total	5 341 693,27	100,00%

DOSSIER N° EX073472 - THEATRE ZINGARO : MISE AUX NORMES ENERGETIQUES DU BÂTIMENT "ACCUEIL RESTAURANT"

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	303 255,00 € HT	29,68 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZINGARO

Adresse administrative : 176 AVENUE JEAN JAURES
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur Henri CARBALLIDO, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2023 - 31 août 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Théâtre équestre Zingaro, compagnie conventionnée par l'Etat, est installé au Fort d'Aubervilliers depuis 1989. Le lieu a été créé par Bartabas. Le théâtre en lui-même est un édifice en bois conçu par Patrick Bouchain prévu à l'origine pour une utilisation temporaire. Le lieu comprend également des écuries, des manèges, un restaurant et des habitations. Le Théâtre équestre permet à la troupe de Zingaro de créer, répéter et diffuser ses créations. Il accueille plus de 60 000 spectateurs par an. Les créations de Zingaro bénéficient d'une large diffusion en France et à l'étranger. Aujourd'hui, Bartabas est à un tournant de sa carrière (arrêt des tournées et installation à l'année du cabaret équestre permanent) et envisage de réorienter l'activité de son lieu, aujourd'hui dédié principalement à son travail, qu'il souhaite ouvrir demain à d'autres équipes artistiques pour accueillir en particulier des compagnies de cirque équestre et des jeunes artistes en résidence ; il souhaite aussi créer un centre ressource pour le théâtre équestre. Du fait de sa spécificité, l'organisation quotidienne du théâtre équestre Zingaro

nécessite une vie permanente auprès des chevaux pour une partie de la troupe. L'activité humaine et son habitat seront repensés comme un laboratoire écoresponsable pour s'approcher au plus près d'une quasi-autonomie énergétique. Le Fort d'Aubervilliers est au cœur d'une importante opération d'aménagement mixte portée par Grand Paris Aménagement.

Dans la prolongation des derniers travaux réalisés par ce théâtre : la mise aux normes des gradins, la modification des réseaux électriques, le changement des installations de chauffage, la mise aux normes thermiques, la transformation des constructions mobiles existantes, le théâtre souhaite effectuer une rénovation énergétique du bâtiment accueil du public et de son restaurant. Lieu essentiel dans le cheminement vers le spectacle, l'« Accueil/Restaurant » invite le spectateur à s'imprégner de la philosophie et de toute l'aventure du Théâtre Zingaro. L'absence d'isolation thermique ainsi que le système de chauffage extrêmement énergivore ne permet pas de répondre favorablement à l'accueil d'autres événements tels que des conférences, des concerts, des projections etc. De plus cet espace abrite la mémoire matérielle et immatérielle de toutes les créations de Bartabas. Il est essentiel et urgent pour le Théâtre Zingaro de réaliser ces travaux d'isolation par l'extérieur à base de laine de bois ainsi que l'étanchéité et l'isolation de la toiture.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 303 255€.

Localisation géographique :

 AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Isolation toiture, étanchéité	160 315,00	52,82%
Isolation parois	143 170,00	47,18%
Total	303 485,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat DGCA (sollicité)	100 000,00	32,95%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	90 230,00	29,73%
CD 93 (sollicité)	20 780,00	6,85%
Ville d'Aubervilliers (acquis)	31 000,00	10,21%
Apport en fonds propres (acquis)	61 475,00	20,26%
Total	303 485,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX073474 - COMMUNE DE SEVRES : CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL
DEDIE A LA MUSIQUE**

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041482-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	2 369 187,25 € HT	25,33 %	600 000,00 €
	Montant total de la subvention		600 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRES

Adresse administrative : 54 GRANDE RUE
92311 SEVRES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Grégoire de la RONCIERE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 février 2023 - 28 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Début 2023, la ville de Sèvres a entrepris la construction d'un nouvel équipement entièrement dédié à la musique. La construction neuve et les aménagements de ses espaces extérieurs (cour et parvis) permettront de mieux répondre aux besoins d'accueil croissants de l'association SUM, membre du réseau des musiques actuelles en Île-de-France et, acteur territorial important en matière d'enseignement et de pratique de la musique avec 700 adhérents issus du bassin de population (principalement Sèvres, mais aussi, Ville d'Avray, Meudon et Chaville). Ce nouvel équipement abritera une école de musique qui accueille à ce jour 300 élèves répartis entre 74 cours et ateliers, 10 750 heures d'enseignement musical y sont dispensées chaque année, sans compter les stages de musique sur les périodes scolaires. Trois studios de répétition y seront également construits, pour 32 groupes en répétitions hebdomadaires, 21 groupes en répétitions ponctuelles et 80 musiciens en pratique individuelle, soit à peu près 200 musiciens sur 5 500 heures annuelles. Un studio scène pouvant accueillir 150 personnes y sera également intégré

avec une soirée concert chaque mois. Le festival des Aiguilleurs s'y tiendra également sur un espace public directement attenant. Sur une saison pleine, tous événements confondus près de 10 000 spectateurs y sont attendus. La construction de ce bâtiment est inscrite dans la démarche « Bâtiments Durables Franciliens ». A ce titre, la construction améliore la qualité de l'air, améliore la performance énergétique des bâtiments municipaux, utilise des matériaux biosourcés pour ses aménagements ou issus de matériaux recyclés. Elle réduit également les niveaux de bruit en adéquation avec le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Elle crée enfin un lieu de rencontre culturel et assure l'accès de tous à un service public efficace (Haute Qualité d'Usage).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure concernant le lieu, déduction faites des dépenses inéligibles d'un montant de 183 624,78 € (démolition, VRD, aménagements extérieurs, études plafonnées à 15% du montant des travaux), correspondant à un montant de 2 380 787,25 €.

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 2 369 187,25€.

Localisation géographique :

 SEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires et études	368 442,00	13,25%
Révision honoraires et études	64 578,00	2,32%
Démolition	74 705,00	2,69%
Gros oeuvre	432 870,00	15,57%
Aménagements extérieurs VRD	51 015,00	1,84%
Macro lots couverts structures bois	889 763,00	32,01%
Serrurerie métallerie	37 425,00	1,35%
Serrurerie scénique	26 867,00	0,97%
Menuiseries intérieures	162 700,00	5,85%
Doublages cloisons plafonds revêtements muraux et sols	204 233,00	7,35%
Plomberie CVC	183 000,00	6,58%
Electricité CFO CFA	133 391,00	4,80%
Aléas	151 011,00	5,43%
Total	2 780 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport en fonds propres (acquis)	667 400,00	24,01%
Métropole du Grand Paris (acquis)	250 000,00	8,99%
CD 92 (acquis)	1 251 000,00	45,00%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	611 600,00	22,00%
Total	2 780 000,00	100,00%